# Gestion amiable des impayés en copropriété



#### **Animation**

Pascale De Morel

Directrice juridique

#### Durée

7 h sur 1 journée

#### **Tarif**

- Coop: Prise en charge Sous conditions. Facturation en cas d'annulation < 15 j.
- Hors Coop : 650,00 € TTC Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS ou travaillant pour des Coop'Hlm

### Sessions 2024

11 mars • 9h-17h30 Deskeo Champerret 9 bd Gouvion St-Cyr 75017 Paris

#### Présentation

En copropriété, la question des impayés peut rapidement prendre de l'ampleur et avoir des conséquences délétères sur la gestion de celle-ci. La formation a pour but de présenter les outils pratiques et légaux qui vous permettront d'encadrer et de résoudre cette situation, de manière amiable.

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les situations à risque
- Prévenir les impayés
- Comprendre comment recouvrer les créances à l'amiable
- Connaître les dispositifs à mettre en œuvre pour rapidement encadrer les
- Être en capacité d'adapter ces dispositifs aux différentes situations

#### **Public**

Gestionnaires de copropriétés

#### **Prérequis**

Avoir impérativement de l'expérience en tant que gestionnaire de copropriétés.

#### Méthodologie et évaluation

- Exposé didactique
- Échanges entre apprenants
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

## **Programme**

Introduction: Les types de charges et les types de débiteurs

Partie 1: Le dispositif amiable

Partie 2: Le traitement conservatoire des impayés

Partie 3: Le traitement des décès

Partie 4: L'impact du surendettement





formations@arecoop.fr